

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **19**
Dont pouvoirs : **1**

Date de la convocation : **30/10/2024**
Date d'affichage : **08/11/2024**

L'an **deux mil vingt quatre, le sept novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Guy PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

OBJET : Location de la salle des fêtes par l'Association BOUJOU BECO : demande de gratuité

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que l'Association BOUJOU BECO organise une soirée cabaret le 30 Novembre 2024 à la salle des fêtes de Thiberville.

L'association créée le 28 octobre 2023, a pour but d'organiser des événements caritatifs afin de lever des fonds pour aider les enfants hospitalisés.

L'association est affiliée à la fraternité des barbus au grand coeur : « BEARDED VILLAINS™ NORTHSIDE FRANCE »,

Considérant que cette manifestation présente un intérêt général, Monsieur le Maire propose d'accorder la gratuité à l'association BOUJOU BECO pour la manifestation du 30 Novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide (Par 19 Voix Pour) d'accorder la gratuité de la salle des fêtes à l'association BOUJOU BECO pour la manifestation précitée.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 08/11/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Delphine HUBLIN-PARIS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

